



Le Budget Primitif 2024

Édito

Dans quel contexte le budget 2024 de la Ville de Lyon s'inscrit-il ?

Audrey Hénocque
Première Ajointe au Maire de Lyon,
déléguée aux Finances,
à la Commande publique
et aux Grands événements

Les coûts de l'énergie devraient diminuer en 2024 par rapport à 2023, aidés en cela par la politique de sobriété de la ville de Lyon qui a permis de diminuer la consommation annuelle de 10%. Le coût de l'électricité reste cependant bien supérieur à ce qu'il était en 2022 (environ 15 millions d'euros de plus qu'en 2022, après avoir augmenté de 30 millions d'euros en 2023). Par contre, la collectivité subit de plein fouet la crise de l'inflation que ce soit sur ses achats directs, sur l'augmentation des frais financiers et d'assurance notamment.

Face à ce contexte d'augmentation des dépenses contraintes, les dotations de l'État stagnent ainsi que certaines recettes traditionnelles ; les droits de mutation baissent du fait des tensions du marché immobilier.

Heureusement, grâce à une gestion prudente et à une augmentation de ses recettes en 2023 (revalorisation du taux de taxe foncière), la ville peut mettre en œuvre un budget à la hauteur des enjeux 2024 et au-delà, en augmentant la rémunération des agents, en renforçant son soutien aux associations qui contribuent aux services publics et en poursuivant des projets essentiels comme la création et l'entretien des espaces végétalisés.

Justement quels sont les enjeux de ce budget ?

Grégory Doucet,
Maire de Lyon

Le budget 2024 poursuit l'accélération des investissements nécessaires à la construction et la rénovation des équipements publics plébiscités par les Lyonnaises et les Lyonnais. Après avoir consacré 124 millions d'euros à l'investissement en 2023, la ville consacrera un budget encore plus important notamment pour la construction et la réhabilitation de plusieurs écoles (Kennedy, Pompidou – Mourguet, Diderot, Dollet ou Audrey Hepburn), des crèches municipales, des ateliers de la danse, et de nombreux travaux dans nos équipements et aménagements dans l'espace public avec la Métropole.

Ce budget finance également les augmentations des dépenses de fonctionnement nécessaires à la transition écologique et aux besoins de services publics de toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. Ainsi les subventions aux associations œuvrant dans la petite enfance, l'éducation populaire, le périscolaire et la culture sont revalorisées car elles font elles-mêmes face à l'inflation et à l'augmentation des coûts de leur personnel.

En cette période où les familles sont en difficulté, il nous semble essentiel de renforcer les budgets de la restauration scolaire et de l'accompagnement des enfants handicapés dans les activités périscolaires, de développer l'accueil de loisirs Hé Hop aux enfants de trois à six ans sur l'ensemble des vacances scolaires ou encore d'accroître les moyens de la politique de la ville.

Enfin le budget poursuit les grands projets du mandat avec le développement de la végétalisation dans la ville, l'adaptation au dérèglement climatique, une politique culturelle dynamique et des événements toujours rassembleurs, tels que le village des métiers pour accompagner la compétition internationale des Worldskills en septembre 2024.

Le service public ne passe-t-il pas essentiellement par les agentes et les agents de la ville de Lyon dont la masse salariale constitue 56 % du budget ?

Audrey Hénocque

En effet, la ville est une collectivité de proximité dont la majorité des dépenses consiste dans la rémunération et les moyens de travail des agents qui font les services publics du quotidien. Le budget des ressources humaines 2024 augmente de 5% pour renforcer le pouvoir de vivre des agents et demeurer une collectivité attractive dans une période où tous les employeurs subissent des vacances d'emploi importantes.

Cette augmentation budgétaire inédite depuis de très nombreuses années à la Ville de Lyon permet à la fois de financer des mesures salariales décidées au niveau national – très attendues bien que non compensées par l'État – mais aussi des mesures volontaristes fortes : augmentation du régime indemnitaire, de la valeur des tickets restaurant ou encore sortie de la précarité des emplois d'animateurs dans les écoles.

La Ville de Lyon est un employeur moderne qui innove pour répondre aux attentes d'aujourd'hui, en expérimentant par exemple un congé parental de dix semaines pour le deuxième parent et des autorisations spéciales d'absence pour les agentes ayant des règles douloureuses.

Comment voyez-vous l'évolution du budget pour la fin du mandat ?

Grégory Doucet

Notre prospective budgétaire demeure très solide, car nous réalisons un pilotage rigoureux et pragmatique comme l'a d'ailleurs souligné DBRS Morning Star en septembre 2023 en nous accordant, à nouveau, la note maximale.

Ainsi, nous concilions un effort sans précédent en dépenses d'investissement, en revalorisation du pouvoir d'achat de nos agents et en soutien au tissu associatif local, tout en préservant la santé financière de la Ville. Nous projetons à 2026 un taux d'épargne brute de l'ordre de 70 millions d'euros et une capacité de désendettement proche de 7 ans, ce qui est une situation très soutenable.



Grégory DOUCET © Renaud Alouche



Audrey HENOCQUE © Muriel Chaulet

Le Budget Primitif est un acte démocratique fort

Le budget se présente en 2 parties

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette, etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.

f

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses.

La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en œuvre du Plan pluriannuel des investissements 2021/2026 (cf. le doc de présentation dédié au PPI) : création et rénovation d'écoles, d'équipements culturels et sportifs, de crèches, végétalisation de la ville, achats d'équipements, etc.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts, etc).

i

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes :

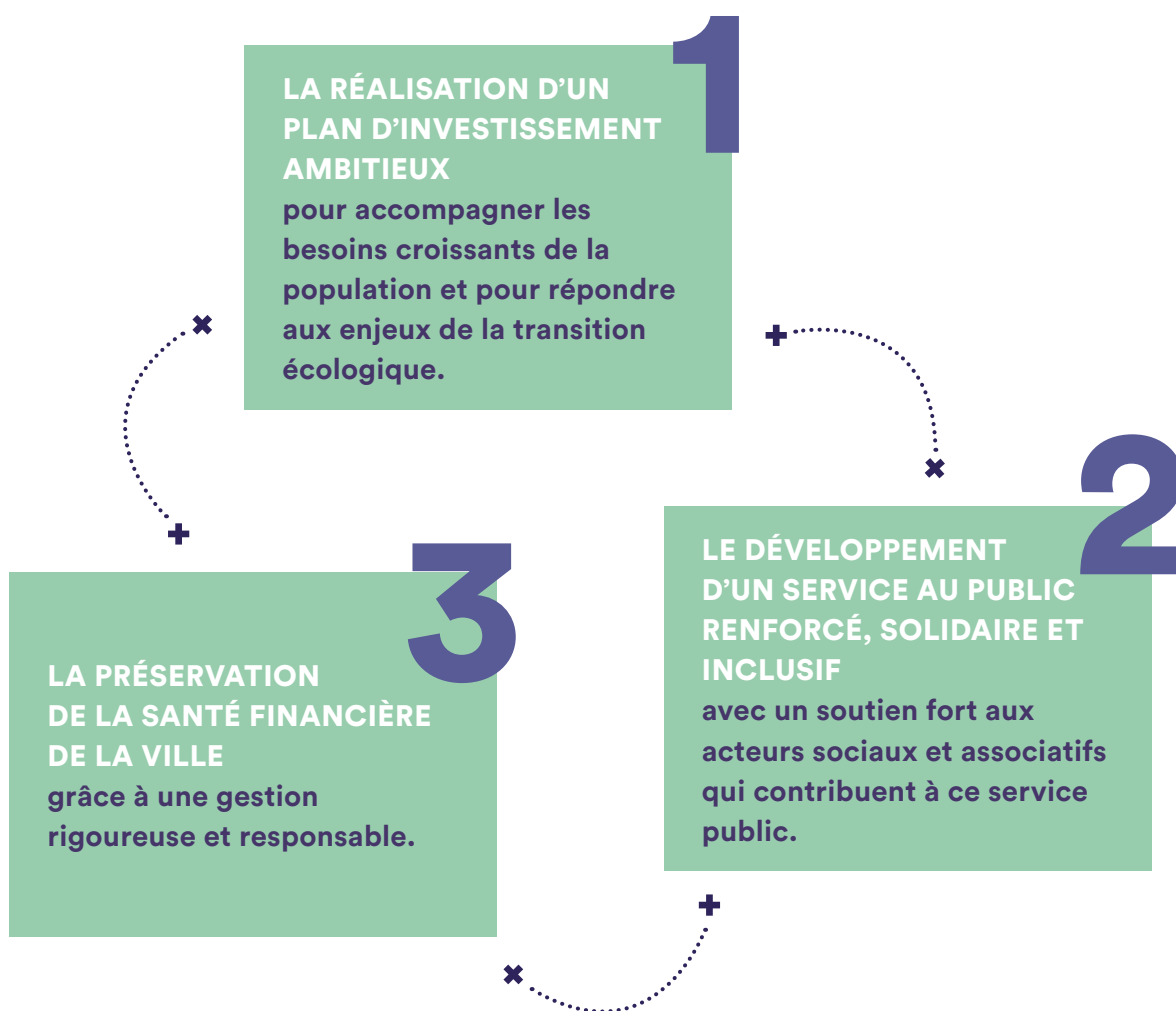
- 1 Le principe de l'équilibre réel** oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'État.
- 2 Le principe d'annualité** impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.
- 3 Le principe d'unité** exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Théâtre des Célestins, Auditorium-Orchestre National de Lyon, Halles de Lyon Paul Bocuse).

- 4 Le principe d'universalité** implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.

- 5 Le principe de spécialité des dépenses** enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

Quelles sont les ambitions du Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 décline la stratégie financière retenue pour les six années du mandat. Cette stratégie financière repose sur trois piliers :

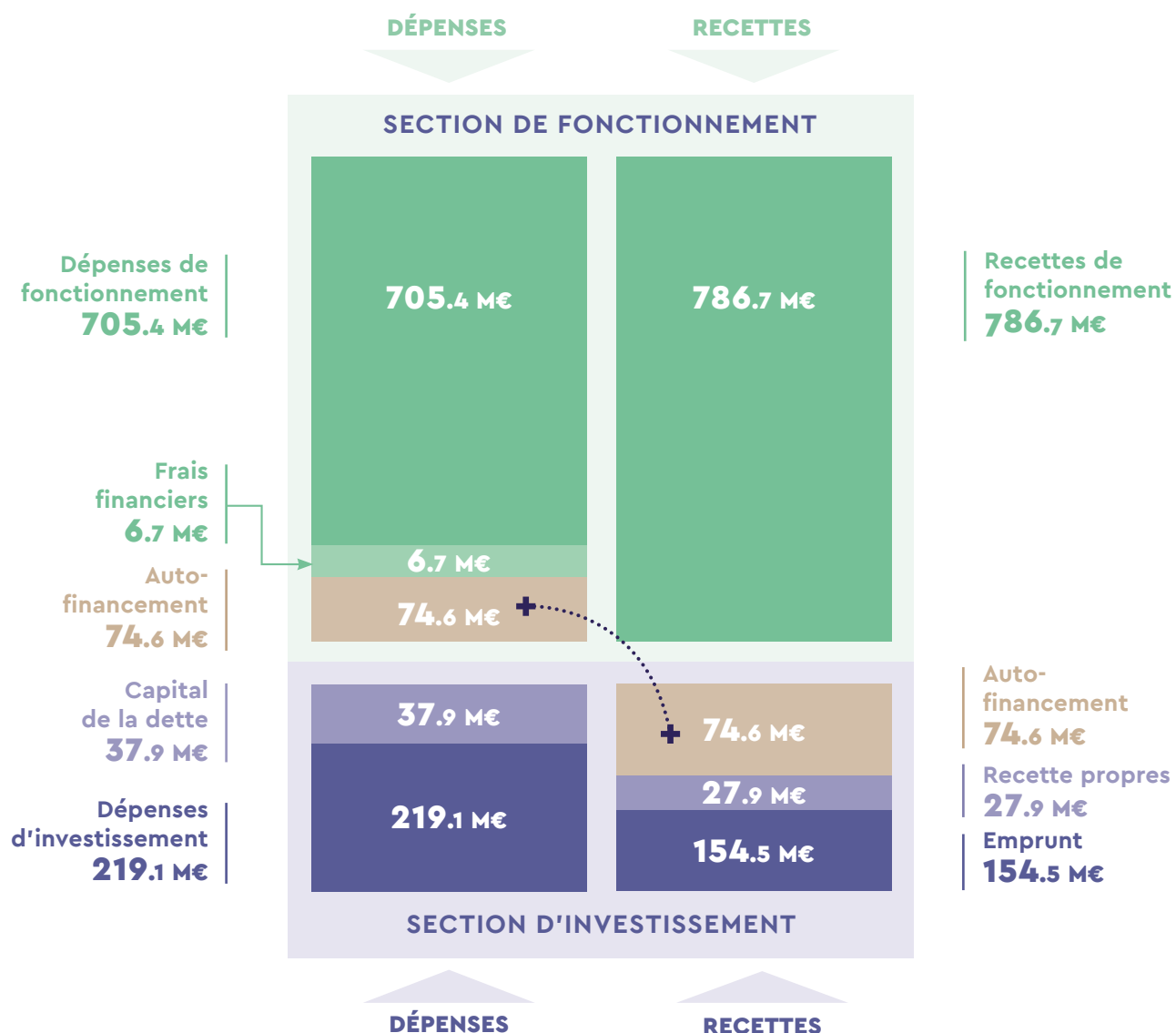


En septembre 2023, l'agence DBRS Morningstar a attribué la note AA(high) à la Ville, ce qui est la note maximale que la Ville peut obtenir (une collectivité locale ne pouvant être mieux notée que l'Etat). DRBS Morningstar précise dans ses conclusions que la Ville de Lyon possède « (1) de solides performances financières et un niveau d'endettement très

modéré ; (2) une gouvernance et une gestion budgétaire de qualité, offrant un degré élevé de transparence financière ; (3) une structure de la dette saine, diversifiée et performante ainsi qu'une situation de liquidité confortable ; et (4) une économie diversifiée et dynamique qui constitue le second pôle économique de France ».

Les grands équilibres financiers du BP 2024

Le budget primitif 2024 (*hors autofinancement*) s'établit à **969 M€** :



Le BP 2024 est supérieur de **77 M€** au BP 2023 qui s'établissait à **892 M€**

Cette évolution s'explique notamment par un effort volontariste sur :

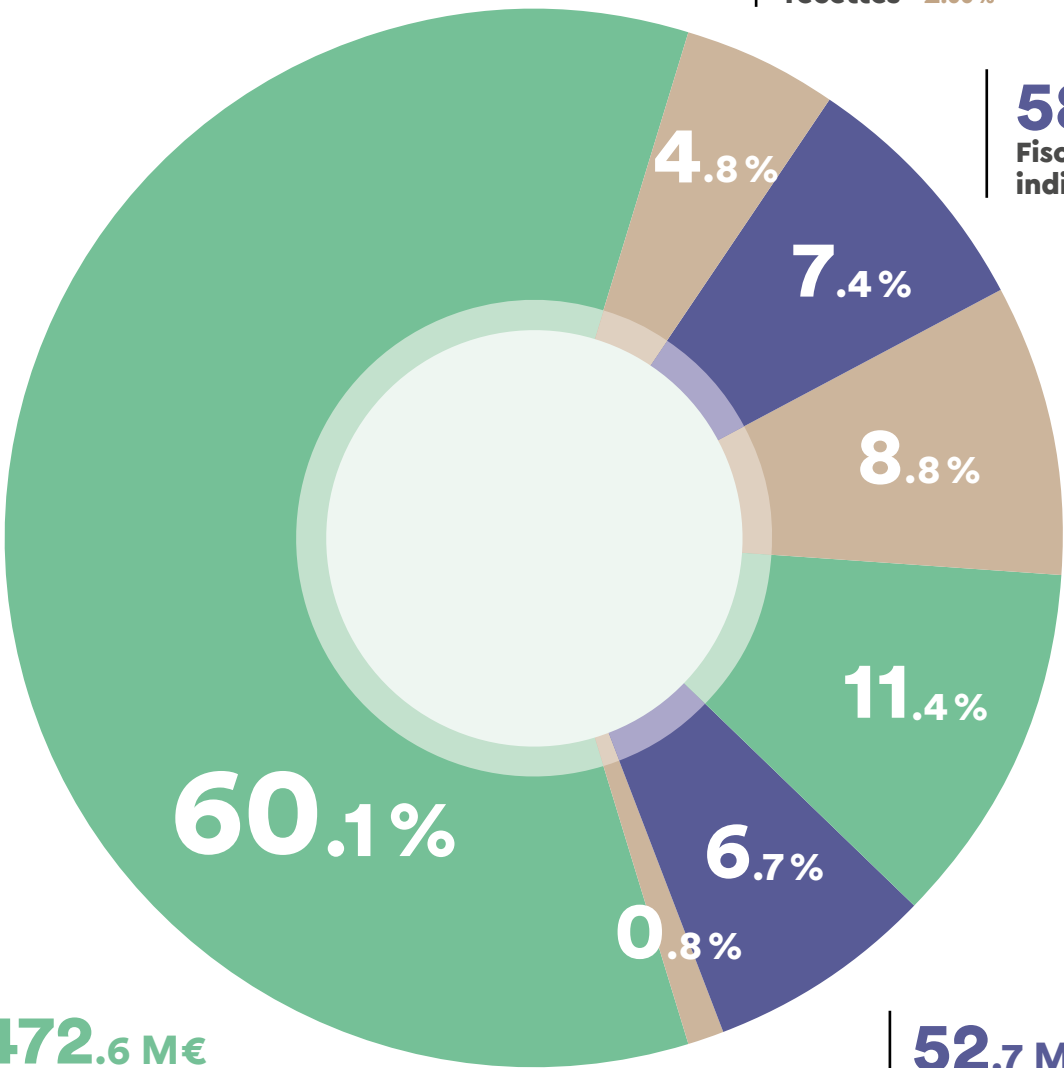
- Les frais de personnel de **± 18.7 M€**
- Les subventions aux associations de **± 5 M€**
- Une augmentation des autorisations de dépenses d'investissement de **60 M€**

Le fonctionnement des services publics

Les recettes de fonctionnement

786.8 M€

Les recettes de la Ville sont en augmentation de **17.2 M€** par rapport au BP 2023.



38.1 M€

Autres recettes -2.06%

58.1 M€

Fiscalité indirecte -1.02%

69.1 M€

Dotations de l'État +0.6%

89.7 M€

Recettes propres +3.58%

472.6 M€

Fiscalité directe +3.2%

52.7 M€

Reversements Grand Lyon -0.2%

6.5 M€

Compensations fiscales +10.17%

LES RECETTES PROPRES 11.4%

Ces recettes sont tirées de l'activité des services publics, de l'occupation du domaine et des loyers encaissés par la Ville.

Elles sont globalement stables par rapport au BP 2023, la Ville de Lyon ayant à nouveau fait le choix, pour 2024, contrairement à d'autres collectivités, de ne pas augmenter ses tarifs (cantine, crèches, piscines, etc.).

89.7 M€

LA FISCALITÉ DIRECTE 60.1%

C'est à dire le produit des impôts locaux (473 M€).

Elle connaît une évolution de 3.2% (+ 14.6 M€), qui s'explique notamment par la revalorisation des bases foncières adoptée par le Parlement. En 2024 encore, avec un taux de taxe foncière de 31.89%, Lyon reste la 2^e Métropole de France (hors Paris) la moins imposée. En effet, le taux moyen des villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) est de 42.03%.

472.6 M€

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT 8.8%

Les dotations de l'Etat sont en baisse régulière depuis plus de 10 ans, alors que dans le même temps l'Etat continue de transférer des compétences aux collectivités locales.

Elles étaient de l'ordre de 110 M€ en 2013 pour n'être plus que de 69 M€ en 2024, soit une baisse de 37%.

69.1 M€

LA FISCALITÉ INDIRECTE 7.4%

Elle est en baisse de 1% (- 0,6 M€).

Elle est composée pour l'essentiel par les droits de mutation. Le produit de DMTO est estimé à 37 M€ en 2024 (contre 40 M€ au BP 2023), la tendance baissière de cette recette se poursuivant au vu de l'impact de la remontée des taux sur la capacité des acheteurs à emprunter tout comme l'impossibilité pour certaines banques de prêter de l'argent aux particuliers du fait du niveau du taux d'usage.

58.1 M€

LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

La Ville de Lyon développe depuis 2020 une politique volontariste de recherche de financements extérieurs.

Cela passe en premier lieu par une veille active sur les appels à projets européens, nationaux ou régionaux, avec près de 40 M€ obtenus par la Ville de Lyon depuis le début du mandat !

Ce sont également les recettes de mécénat, avec en 2023 près de 2.3 M€ collectés auprès de plus de 80 entreprises autour de projets très variés : Fête des lumières, Festival Entre Rhône et Saône, Maison des femmes, Re Lyon nous, Coupe du Monde de Rugby, Musées, CCAS, végétalisation, etc.

Les diverses recettes de fonctionnement détaillées en page précédente permettent notamment de financer les dépenses de fonctionnement qui, pour 2024, s'élèvent à **712.1 M€**, soit une progression de **+2.89%** par rapport au BP 2023.

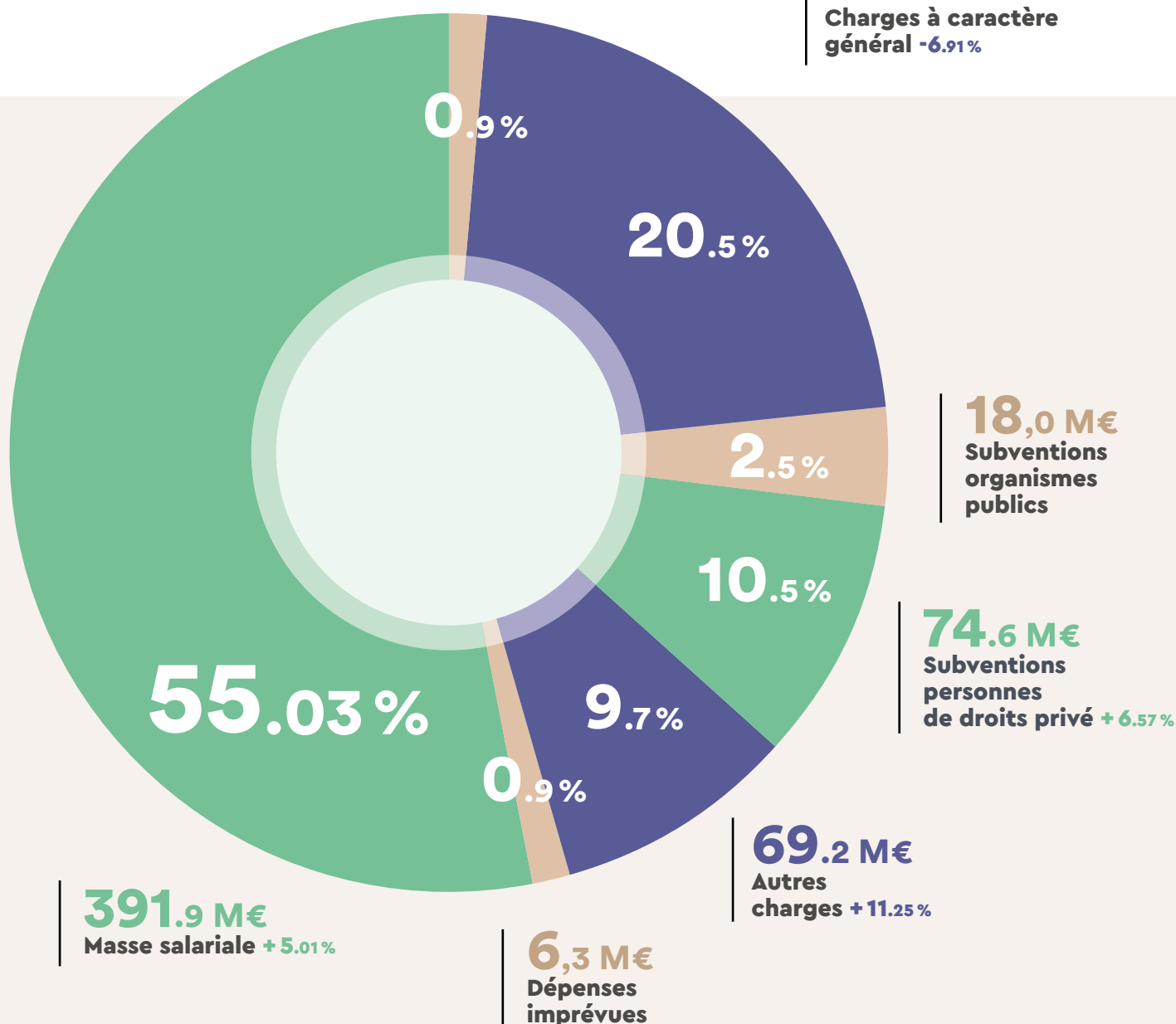
Les dépenses de fonctionnement

712.1 M€

+

6.7 M€
Frais financiers **+8.06%**

145.4 M€
Charges à caractère général **-6.91%**

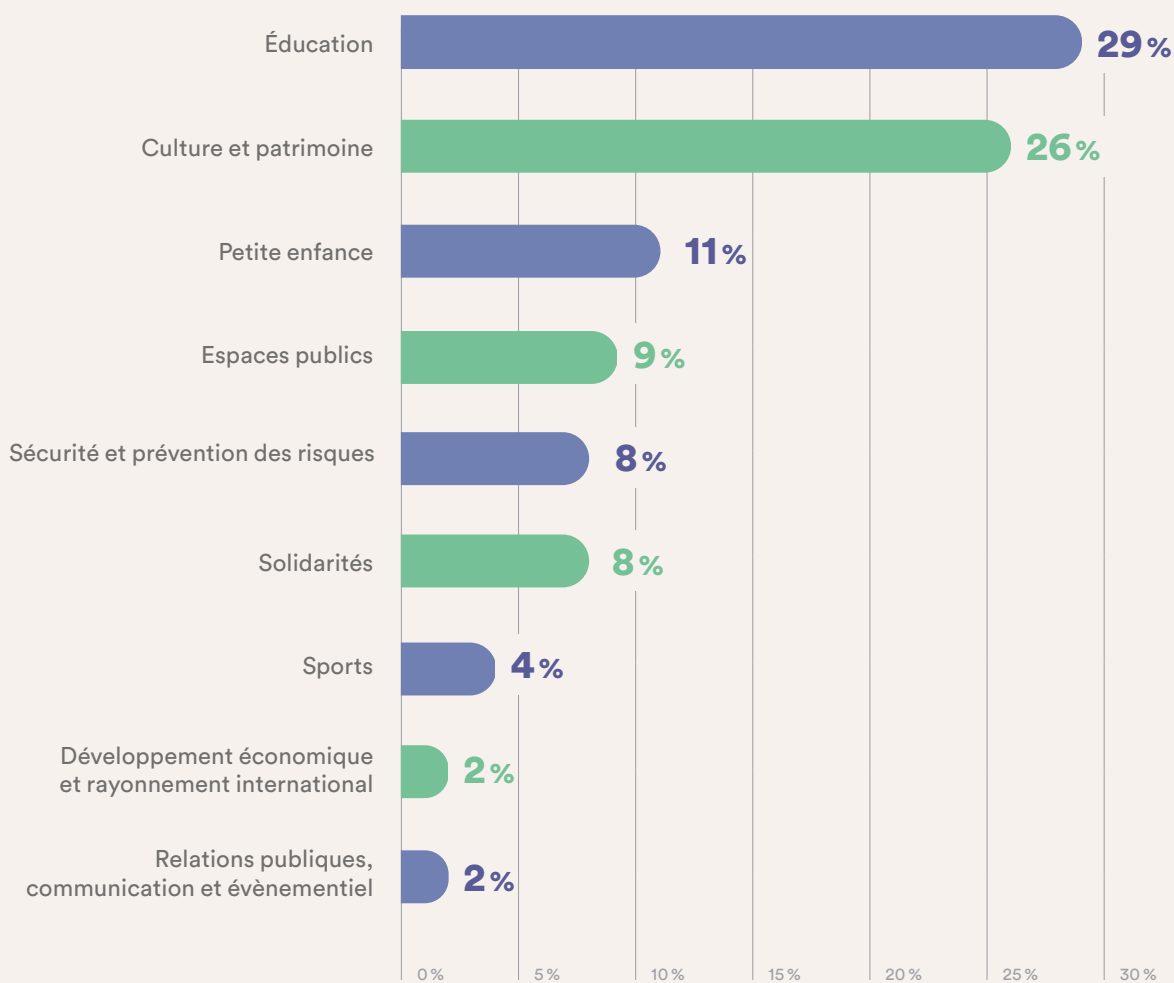


Les dépenses de fonctionnement

Répartition par politique publique

712.1 M€

Afin de rendre plus concrètes les dépenses de fonctionnement, la présentation ci-dessous, par politiques publiques, permet de voir les moyens importants consacrés par la Ville notamment en matière d'éducation, de culture et de patrimoine.



Cette ventilation n'intègre pas les dépenses, non ventilables, et qui sont nécessaires au fonctionnement de la collectivité : RH, informatique, etc.

Focus

LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Il s'agit du 3^e poste de dépenses de fonctionnement après la masse salariale et les charges à caractère général. Elles s'élèvent à **74,6 M€** en 2024 et enregistrent une évolution importante de **+6,16%** afin notamment de soutenir le secteur associatif, durement touché par l'inflation.

Les éléments les plus notables sont :

- **+ 900 k€** de subventions aux associations gestionnaires de structures de petite enfance (établissements d'accueil de jeunes enfants et micro crèches).
- **+ 2,8 M€** en faveur notamment des associations d'éducation populaire, des MJC et des centres sociaux.
- **+ 363 k€** pour les associations agissant pour la jeunesse (jeunesse et précarité alimentaire, engagement citoyen des jeunes, BAFA, etc.).
- **+ 290 k€** pour la politique de la ville.
- **+ 157 k€** pour les acteurs de la politique culturelle (**+ 80 k€** de subvention de fonctionnement aux Subsistances et **+ 77 k€** de subvention à l'association Marché Gare).
- **+ 143 k€** pour le soutien aux grands événements organisés par la Ville de Lyon.

Enfin, en complément des ces subventions en augmentation, on notera également le soutien de la Ville à hauteur de :

- **72 800 €** pour le soutien aux jardins collectifs.
- **129 000 €** de subventions pour les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes
- **93 260 €** consacrés à l'alimentation durable.





LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC

Après une forte augmentation en 2023 (+16,7%), afin notamment d'accompagner le CCAS dans la prise en charge de dépenses contraintes (fluides et point d'indice), elles restent stables en 2024.



LA MASSE SALARIALE

Le principal poste de dépenses de la Ville est constitué, comme pour toutes les autres communes, par **la masse salariale**, c'est à dire **la rémunération des quelques 8 100 agents de la Ville** (soit **55%** des dépenses de fonctionnement de la Ville, contre environ **60%** en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants).

Ce budget est en augmentation de 5%. Cette augmentation, importante, s'explique :

► **Par les impacts de mesures nationales décidées par l'État en 2023 et 2024 :** hausse du SMIC et du point d'indice, revalorisation de **50%** à **75%** du taux de prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, attribution de 5 points d'indices majorés à tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

► **Par une action volontariste de la Ville :**

- **Une importante revalorisation du régime indemnitaire (+1000 € nets / an)** afin de rendre la Ville de Lyon plus attractive dans un marché de l'emploi public de plus en plus tendu (qui entraîne des vacances de postes dans toutes les collectivités).
- **Une création nette de 90 postes supplémentaires** à financer pour accompagner l'ouverture des nouveaux équipements municipaux (écoles, crèches, équipements sportifs, etc.), mettre en place de nouvelles actions (en faveur de la transition écologique, l'accessibilité, la santé et l'hospitalité), ou encore assurer la rénovation et l'entretien du patrimoine immobilier de la ville.
- **Le maintien d'une politique active de l'employeur pour valoriser les agent-es et le service public avec notamment :**
 - › Une poursuite des efforts de déprécarisation engagée depuis 2021. **80** postes sont concernés en 2024.
 - › Une prise en charge de **50%** de la hausse des cotisations santé de janvier 2024.
 - › Une augmentation de la valeur des titres restaurants à **8,5 €**.

La Budgétisation Sensible au Genre

L'OBJECTIF DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG) EST D'ANALYSER OBJECTIVEMENT LA FAÇON DONT LES DÉPENSES PUBLIQUES SE RÉPARTISSENT AU BÉNÉFICE DES FEMMES OU DES HOMMES, D'IDENTIFIER D'ÉVENTUELS ÉCARTS ET D'ADOPTER IN FINE DES MESURES CORRECTIVES POUR TENDRE VERS PLUS D'ÉGALITÉ.

L'expérimentation de la BSG à la Ville de Lyon a débuté à l'été 2021 avec 4 directions pilotes, les sports, les espaces verts, le Musée des Beaux-Arts, la Mairie du 7^e arrondissement et la direction de la commande publique. En lien avec un cabinet spécialiste de l'égalité qui l'a accompagnée, la Ville de Lyon a retenu la méthode « tri-catégorielle » pour classer les dépenses de fonctionnement :

- **Catégorie 1**: dépenses pouvant être considérées comme neutres en termes d'impact.
- **Catégorie 2**: dépenses volontaristes concourant à renforcer l'égalité femmes-hommes.
- **Catégorie 3**: dépenses relevant de programmes et d'actions « genrables », c'est-à-dire dont l'impact en terme d'égalité entre les femmes et les hommes et la répartition entre les bénéficiaires peuvent être évalués.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE 2023

Le travail enclenché depuis 2021 s'est renforcé en 2023, notamment dans la collecte d'indicateurs permettant l'analyse objective des dépenses par le prisme du genre auprès des directions pilotes, et à travers une analyse des bénéficiaires des subventions.

► **Accompagnement des directions pilotes**

Direction des sports

En 2023, un travail d'analyse des données a permis d'identifier la répartition femmes/hommes ou filles/garçons parmi les bénéficiaires de divers dispositifs (sport amateur, sport professionnel, piscines et patinoires, salles et stades, Plan Educatif Local, manifestations sportives de proximité). Une enquête sur la fréquentation des équipements sportifs (gymnases, salles, stades, et espaces sportifs de la Ville en accès libre) a également été réalisée faisant ressortir la faible proportion des femmes dans certains équipements. A titre d'exemple, elles ne représentent que **14%** des usagères des stades, **15%** dans les skate-parks, et **10%** dans les aires de fitness.

Musée des Beaux-Arts

Le MBA a poursuivi la collecte de données genrées du public et l'analyse sur les oeuvres et les artistes de sa collection permanente et de ses expositions temporaires, ainsi que sur les nouvelles oeuvres acquises. Il en résulte que si les femmes sont le principal public du musée (**65%**), les oeuvres du parcours permanent sont à plus de **90%** des oeuvres d'artistes masculins ; même chose pour les expositions temporaires où les artistes féminines ne représentent que **4%** des oeuvres depuis 2021.

Mairie du 7^e arrondissement

Un questionnaire a été envoyé par la Mairie du 7^e arrondissement aux associations sur leur politique d'égalité ainsi que sur la répartition femmes-hommes dans leurs effectifs. Il en ressort que les femmes représentent **63%** des adhérent.es de ces associations et **58%** des membres du bureau (président.es, trésorier.es, secrétaires, etc.). D'autre part, l'analyse des données genrées concernant l'organisation des élections présidentielles et législatives ont montré que si les femmes représentent **64%** des assesseurs, elles ne représentent plus que **42%** des présidents de bureaux de vote.

La Direction de la Biodiversité et Nature en Ville

En 2023, le choix a été fait d'intégrer les dépenses liées à la propreté et l'entretien dans les dépenses genrables, d'où une augmentation conséquente de ces dernières. De plus, certaines dépenses volontaristes ont été identifiées dans le budget : achat de vêtements de travail plus adaptés aux personnels féminins, installation de bancs d'allaitement et de panneaux inclusifs sur les aires de jeux facilitant l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap.

En parallèle, deux études ont été conduites au sein des espaces verts lyonnais. La première a permis de mieux appréhender la fréquentation des 4 grands parcs, et certaines données genrées ont pu y être recueillies. Enfin, une étude sur le dispositif de médiation « Lyon Nature », a montré que **74 %** des activités touchent un public féminin.

LES IMPACTS SUR LE BUDGET 2024

La BSG sera déployée sur de nouvelles directions en 2024 et le travail sur le repérage et la correction des inégalités se poursuivra auprès des directions pilotes.

Direction des sports

La Ville de Lyon a instauré l'éga-conditionnalité pour le soutien aux clubs sportifs. Ainsi, la mise en place de formations sur les violences sexistes et sexuelles est désormais une condition pour que les clubs perçoivent leurs subventions. En complément, des formations sur l'égalité des genres seront mises en place à destination des personnels de la direction.

Enfin, un travail de collecte de données se poursuivra notamment avec étude de la fréquentation genrée des créneaux de piscines ouverts au public.

La Direction de la Commande publique

La direction a été formée aux enjeux de genre début 2024. Cette formation a ouvert une réflexion sur les manières possibles d'introduire les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations dans les processus de commande publique. Un flyer sur les discriminations et le cadre réglementaire qui s'y applique (définition, critères prohibés, domaines visés par la loi, etc.) sera intégré dans les marchés publics en 2024. De plus, la réflexion sur l'amélioration du processus de départage des entreprises en fonction de critères d'égalité sera poursuivie.

Les subventions

En 2023, les subventions versées aux associations de sept Directions de la Ville ont été analysées au prisme du genre : la Direction des Sports, la Direction de la Biodiversité et Nature en Ville, la Mission Egalité et Hospitalité, la Mission du Développement Social Local, la Direction de la Santé, la Direction Sécurité et Prévention et la Direction de la Culture.

Des données genrées et des indicateurs sur les effectifs salariés et bénévoles, sur les adhérent.es et sur les bénéficiaires, ou encore les Conseils d'Administrations ont été récoltés.

Il en ressort que les femmes représentent **62,5 %** des effectifs salariés, **61 %** des effectifs bénévoles et **54,8 %** des adhérent.es de ces associations.

Enfin, un travail d'analyse sur la programmation de deux équipements culturels subventionnés par la Ville a été enclenché.

Musée des Beaux-Arts

Une formation aux enjeux de genre est prévue pour l'équipe de direction du MBA ainsi que pour les médiateurs et médiatrices, en lien avec d'autres équipements culturels de la Ville. Un temps d'échange avec des homologues d'autres musées ayant développé des actions sur l'égalité femmes-hommes est également prévu.

Enfin une évolution du parcours femmes est prévue au cours de l'année, afin de mettre en valeur le matrimoine.

Mairie du 7^e arrondissement

En 2024, la Mairie du 7^e continuera le travail de récolte de données genrées ainsi que l'organisation d'actions en lien avec l'égalité des genres : événements pour les journées du 8 mars et du 25 novembre, inaugurations de lieux rendant hommages à des femmes, etc.

La Direction de la Biodiversité et Nature en Ville

En 2024, une formation aux enjeux de genre dans l'aménagement des espaces publics sera mise en place et permettra une analyse de deux espaces verts lyonnais. Cette formation permettra à l'équipe de travailler sur l'intégration des questions de genre dans ses politiques publiques.

Une réflexion sera également engagée pour approfondir l'analyse des dépenses au prisme du genre (étude des publics, enquêtes, etc.).

Les investissements

Les dépenses
d'investissement
257 M€

Le Plan Pluriannuel
des Investissements (PPI)
a été réévalué, pour
la période 2021-2026,
à **1.312 Milliards d'€**
d'engagement.

**CES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PERMETTRONT
NOTAMMENT DE METTRE EN ŒUVRE LA PPI EN 2024.**

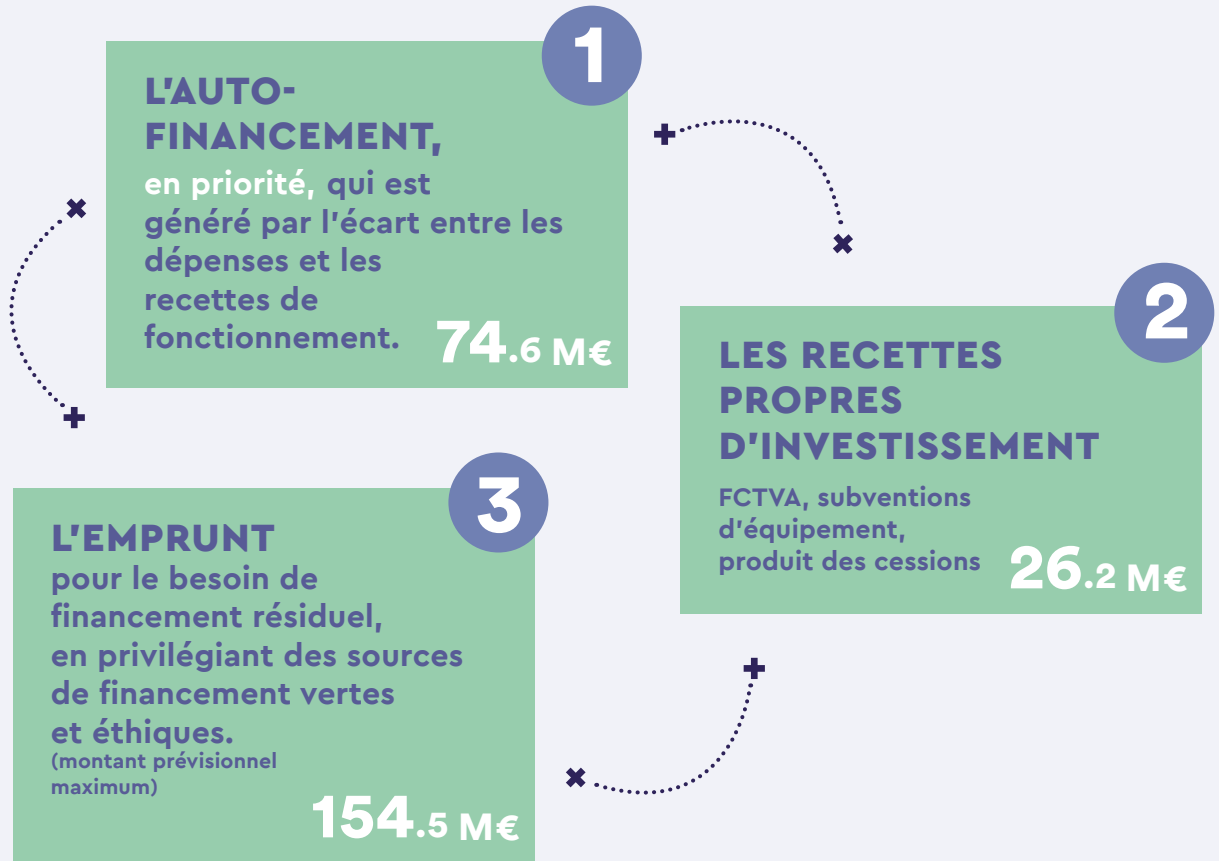
Aux dépenses de mise en œuvre du PPI, il convient également d'ajouter l'amortissement du capital de la dette pour **37.9 M€**.

Soit un total pour la section d'investissement, au BP 2024, de 257 M€.

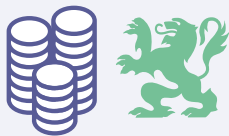
Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2024	Crédits (M€)
Scolaire Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction	8.0
Aménagement urbain Participation au projet Part-Dieu	6.0
Culture Ateliers de la danse – Construction	4.7
Aménagement urbain Production de logement social	4.0
Enfance EAJE quai Arloing - Acquisition et aménagement	3.6
Scolaire Groupe scolaire Pompidou/Mourguet - Démolition/Reconstruction avec Extension	3.5
Aménagement urbain Ilot Fontenay place des Pavillons - Aménagement	3.0
Espaces publics Végétalisation des rues	3.0
Scolaire Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique	3.0
Enfance Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique	2.5
Scolaire Groupe scolaire Audrey Hepbrun - Acquisition et construction	2.5
Culture Bâtiment Porche - Restructuration à destination de la salle de musique « Marché Gare »	2.4
Sport Ilôt Kennedy - Construction d'un complexe sportif	2.3
Enfance Maison de l'enfance du 4°	2.3

Comment sont financés les investissements en 2024 ?



Évolution de l'encours de dette



320 M€

Encours de dette de la Ville à l'issue de l'exercice 2023 (soit une baisse de 60 M€ par rapport à fin 2020)



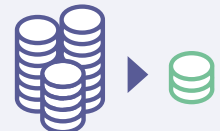
606 €

Encours par habitant.e de la Ville de Lyon (il était de 755 € fin 2020)



1 091 €

Encours moyen par habitant.e communes > 100 000 habitants (hors Paris)



2.5 années

Capacité de désendettement* (elle était de 5,5 années fin 2020)

* C'est le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement. Ce ratio ne doit normalement pas dépasser les 12 à 15 ans. A la fin du mandat, le ratio de la Ville de Lyon pourrait atteindre 9 années, conformément à la stratégie d'investissements définie par l'Exécutif.

L'avancement du Plan Pluriannuel des Investissements 2021-2026

En 2023, **124.0 M€** ont été mandatés au titre du financement des opérations du PPI.

Ce niveau de réalisation, supérieur de **22 M€** à 2022 (**102 M€** mandatés en 2022) est conforme aux prévisions, et démontre **une montée en puissance croissante dans la réalisation des investissements.**

Les principales opérations financées en 2023 sont :

OPÉRATIONS	Crédits (M€)
Groupe scolaire Wangari Maathai - Restructuration	6.8
Groupe scolaire Duvivier Cronstad - Acquisition et construction	6.7
Groupe scolaire Audrey Hepburn - Acquisition	6.6
Subvention d'équipement - Hôpital Edouard HERRIOT	4.0
Participation financière - Construction de l'Académie OMS	2.5
Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique	2.2
Skate-park de Gerland - Aménagement du sous-sol	2.1
EHPAD Villette d'Or - Relocalisation	2.0
Patinoire Baraban - Changement des groupes frigorifiques	1.6
Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique	1.6

En complément de ces grosses opérations, on peut également citer :



RENOUVELLEMENT
DES ÉQUIPEMENTS DE
VIDÉO-SURVEILLANCE

1.1 M€



PRODUCTION
DE LOGEMENTS
SOCIAUX

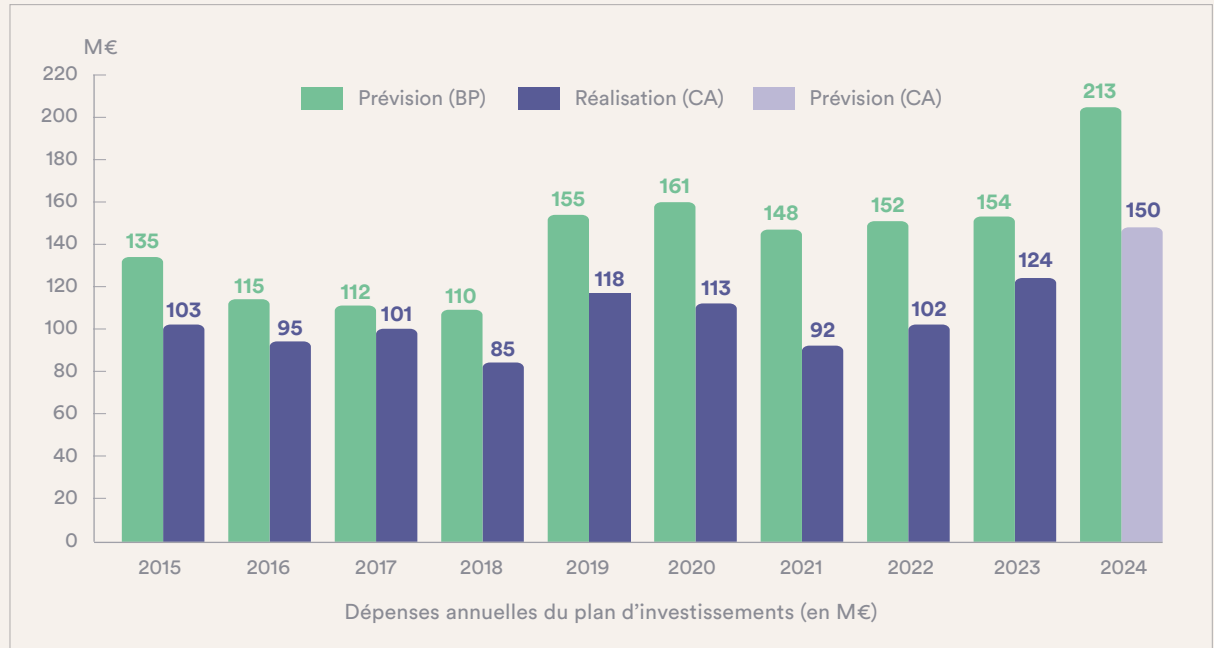
2.5 M€



PETITS TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

2.6 M€

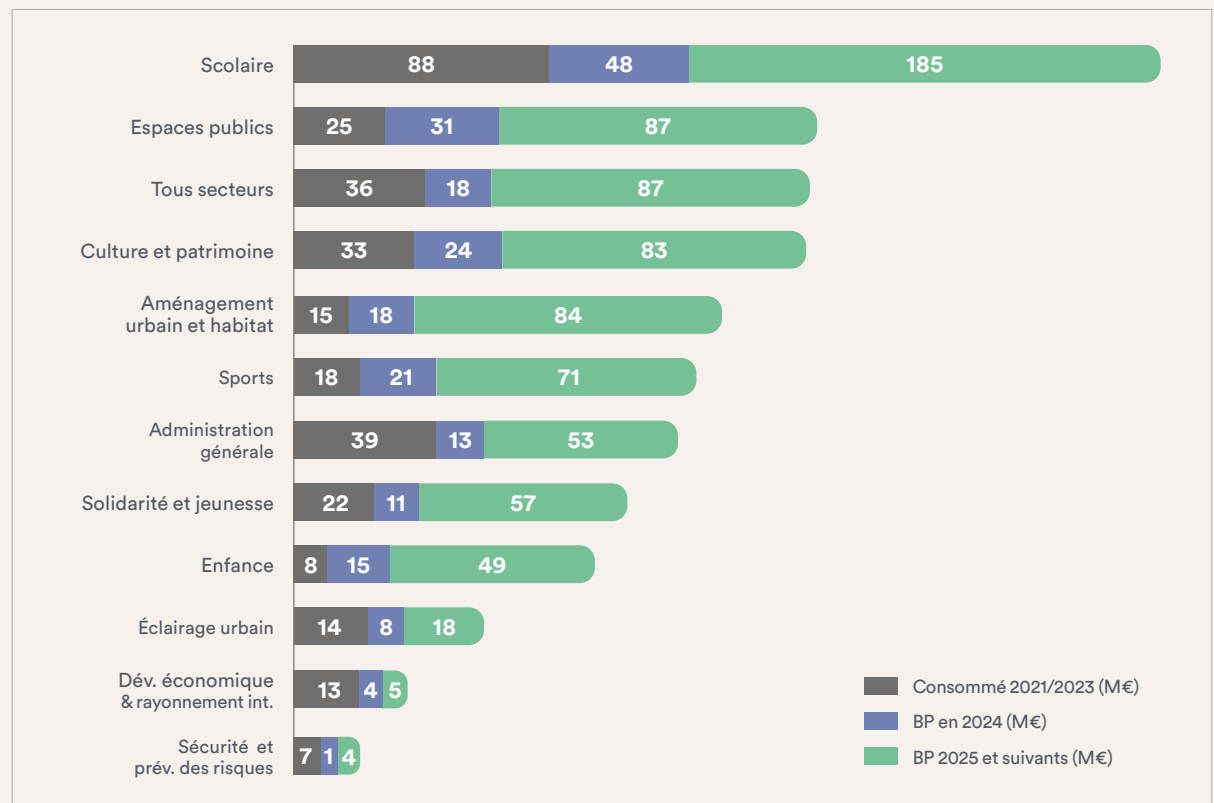
En 2024, si le budget donne la possibilité d'engager jusqu'à **217 M€** de dépenses, la prudence conduit la Ville à tabler sur un montant de réalisation effectif de l'ordre de **150 M€**.



Différence entre « Engagement » et « Mandatement » :

- L'**engagement** représente la **décision de lancer la dépense** à partir des crédits votés au Budget Primitif (BP).
- Le **mandatement**, quant à lui, est l'acte administratif par lequel la Ville **donne ordre au comptable de payer**, en lui fournissant un mandat de paiement comportant toutes les pièces justificatives de la dépense. Les dépenses effectivement mandatées sont retranscrites dans le **Compte Administratif (CA)**.

Dans le détail, et par secteur du PPI, les réalisations à fin 2023 et les projections 2024 sont les suivantes (en M€).

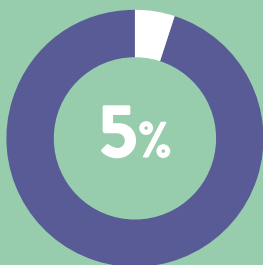


Ces réalisations démontrent qu'un équilibre est bien effectif entre les différents secteurs, tout en respectant les priorités politiques définies par le plan de mandat.

EN CONCLUSION, ET DE FAÇON GLOBALE,
SUR UN MONTANT
PRÉVISIONNEL DE PPI DE
1312 M€

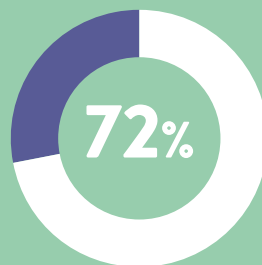
65 M€

**193 projets
terminés**



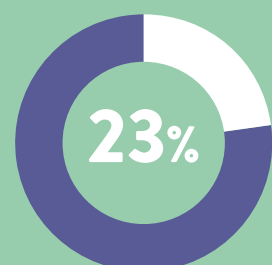
948 M€

**473 projets
en cours***



298 M€

**216 projets
non démarrés**



* Études préalables, études de maitrise d'oeuvre, travaux

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter
le rapport du budget primitif 2024 :
[lyon.fr/vie-municipale](https://www.lyon.fr/vie-municipale)

Le Budget Primitif 2024